

2021



/// APPEL À CANDIDATURE

LES ATELIERS DE BIOT

PRÉAMBULE

Depuis l'Antiquité, Biot occupe une place toute particulière dans le milieu prisé de l'art et de l'artisanat. Labellisée "Ville et Métiers d'Art" depuis 1997, Biot se distingue par la présence d'une grande diversité de talents et de créateurs. Poterie, verrerie ou encore mosaïque, tous ces savoir-faire précieux s'inscrivent au patrimoine communal. Fort de cet héritage et du travail accompli aujourd'hui autour des métiers d'art, Biot est une terre de création.

Les artistes, artisans et artisans d'art sont les acteurs principaux d'une dynamique culturelle, sociale et économique de la commune. L'un des enjeux majeurs pour la municipalité est d'agir pour la dynamisation et la valorisation des Métiers d'Art. Il s'agit pour la Ville de Biot d'ancrer la culture et les Métiers d'Art au sein de son territoire et notamment sa cité historique afin de contribuer à la pérennisation des savoir-faire d'excellence en France et sur la Côte d'Azur.

Pour renforcer cette dynamique, la Ville de Biot lance l'opération "Les Ateliers de Biot" à destination des artistes, artisans et artisans d'art qui souhaitent s'installer au cœur du village. L'objectif est de dynamiser, de promouvoir les savoir-faire et de favoriser la visibilité auprès du public local et international en facilitant l'installation des artistes et artisans sur le territoire à travers un appel à candidature.

Afin de soutenir les futurs artistes et artisans d'art s'installant à Biot, en plus de la mise à disposition de locaux, la municipalité apporte une aide aux démarches administratives et à la recherche de financements nécessaires au démarrage et au développement d'une activité.



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
I. LA VILLE DE BIOT	4
II. EMPREINTES CULTURELLES ET VILLE DE MÉTIERS D'ART	6
III. BIOT VILLAGE, UN ART DE VIVRE	7
IV. LES FUTURS LIEUX DE CRÉATION	7
V. DÉPÔT DE CANDIDATURE	8
VI. CHOIX DU CANDIDAT	8



I. LA VILLE DE BIOT

Située au cœur de la Côte d'Azur entre Nice et Cannes, la Ville de Biot s'étend sur 16 km², composée de vingt-sept quartiers et d'un centre historique, elle compte près de dix mille habitants et quatorze mille salariés qui travaillent chaque jour sur son territoire. Ville d'histoire, d'art et d'innovation, Biot recèle d'incroyables ressources entre tradition et modernité.

Stratégiquement positionnée à seulement deux kilomètres de la mer Méditerranée, à quinze minutes de l'aéroport international de Nice et à proximité de l'autoroute A8, Biot est un site idéal pour le développement d'activités artisanales, artistiques et économiques. Très bien desservie en moyens de transport par le bus, le train ou encore les navettes estivales, la commune compte de nombreux parkings gratuits, avec une capacité totale de plus de six cents places.

La technopole Sophia Antipolis fait partie intégrante de la commune de Biot. Elle est la première technopôle européenne et compte plus de deux mille entreprises, mais aussi des centres de recherches en physique, pharmacie, informatique ainsi que plusieurs grandes écoles et un campus universitaire. Cette diversité d'innovations technologiques dessine les contours d'une ville résolument tournée vers l'avenir.

Le dynamisme de Biot s'exprime aussi au travers de ses deux cent vingt-six associations culturelles, sociales et sportives, un tissu associatif dense qui participe au développement de la vie locale tout au long de l'année. Celui-ci est soutenu par des infrastructures municipales avec un complexe sportif comportant une salle polyvalente entièrement modulable de plus de sept cent places et un stade muni de tribunes. L'école de tennis municipale et l'Espace des Arts et de la Culture proposent également un large panel d'enseignements qui contribuent à l'animation de la vie sociale et culturelle locale. Biot accueille aussi sur son territoire la Mouratoglou Tennis Academy. En matière d'équipements scolaires, la ville

compte un collège, quatre écoles élémentaires, trois maternelles et deux crèches municipales.

La Municipalité et les associations de la ville organisent tout au long de l'année de nombreux événements proposant aussi bien des découvertes artistiques, avec le Biot International Glass Festival sur l'art du verre, ou la valorisation de l'histoire avec Biot et les Templiers, qui attire plus de quarante-cinq mille visiteurs sur un week-end. Plusieurs fêtes traditionnelles comme la fête patronale de la Saint Julien, la fête du mimosa et la castagnade sont organisées. Au total, cent jours de festivités rythment la vie biotoise autour de plusieurs thèmes abordés comme la culture, le sport, les métiers d'art, la musique ou l'environnement.

De plus, les trois musées présents sur la commune apportent une offre culturelle riche et variée. Situé au pied du centre historique de Biot, au sein d'un parc méditerranéen, le musée national Fernand Léger propose aux visiteurs une riche programmation d'expositions et d'activités culturelles. Le Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises quant à lui, met à la disposition du public des éléments du patrimoine biotois rattachés à une histoire riche de plus de deux mille ans. Enfin, membre de la Fédération des écomusées et des musées de société, l'Ecomusée du verre de Biot a pour objectif de promouvoir la tradition du verre.

Les salles d'expositions municipales Hedberg-Torun situées au cœur du village, accueillent des expositions temporaires dans un espace dédié à l'art et à la création Biotoise.

Un projet de résidence d'artistes et un pôle d'innovation des métiers de l'art et du feu est en cours de création au cœur du village, au sein d'une maison bourgeoise du 19^{ème} siècle. Show-room, accueil en résidence de jeunes verriers, ateliers de création, échanges internationaux verront le jour prochainement.



II. EMPREINTES CULTURELLES & VILLE MÉTIERS D'ART

Biot dispose d'un héritage artistique remarquable. Porteurs de son identité, les métiers d'art ont offert tour à tour à la ville un prestige qui fait aujourd'hui sa force.

Au Moyen-Âge, la poterie prend son essor avec l'art de la fabrication de jarres pour conserver les aliments et les liquides. Jusqu'au 18^{ème} siècle, la jarre de Biot est exportée dans le monde entier. Aujourd'hui, elle est devenue un élément de décoration et est encore célébrée par le Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises et dans des manifestations organisées sur la commune.

Depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, le verre soufflé est devenu le nouveau symbole de Biot. Cette technique délicate sublime à la fois les objets du quotidien et les œuvres d'art réalisées par les plus grands maîtres-verriers. Éloi Monod met au point en 1956, un procédé unique du verre bullé et crée la Verrerie de Biot®, toujours en activité aujourd'hui.

Plusieurs verreries, dont chacune possède sa propre identité créative, se sont ensuite installées sur la commune et en font aujourd'hui une véritable cité verrière.

Parmi les plus célèbres verriers, Jean-Claude Novaro a réalisé plus de deux cents expositions dans le monde entier. Ses œuvres sont exposées sur chaque continent, dans les musées et dans d'innombrables collections privées. À présent, une dizaine d'artistes verriers exercent leur art sur la commune, faisant de Biot, aujourd'hui encore, l'un des fers de lance de la création du verre contemporain.

De nombreux échanges internationaux sont mis en place par les verriers et notamment à travers le jumelage entre Biot et Tacoma (ville américaine de l'État de Washington) depuis 2012.

En parallèle, de nombreux artistes se sont installés à Biot : Raymond Peynet y fait vivre ses « amoureux » dès 1946, pendant que Hans Hedberg bouleverse les idées reçues en céramique. L'artiste Fernand Léger a travaillé dans son atelier de Biot durant les dernières années de sa vie. Un musée national monumental situé sur la commune présente la diversité exceptionnelle de ses œuvres au grand public. De plus, l'arrivée de l'artiste suédoise Torun en 1960 déclenche une véritable dynamique de création du bijou contemporain.

Cet héritage est une réelle source d'inspiration pour les quatre-vingt artistes et artisans d'art qui possèdent leur atelier ou leur boutique à Biot aujourd'hui : peintres, sculpteurs, dessinateurs, céramistes, bijoutiers, orfèvres, maroquiniers, photographes..., tous exercent leur passion et sont animés du même enthousiasme de créer et de vivre à Biot.



III. BIOT VILLAGE, UN ART DE VIVRE

Les locaux ciblés par l'appel à candidatures sont situés dans le village, cœur historique de Biot.

Les portes du village s'ouvrent sur la rue Saint-Sébastien, dans un décor typique des villages perchés provençaux, avec de nombreux commerces et restaurants auxquels viennent s'ajouter des producteurs locaux les mardi et samedi matin, jours de marché.



Au détour des ruelles chaleureuses du village, s'enchaînent calades fleuries, bâtisses, terrasses menant vers l'église Sainte Marie-Madeleine, fleuron du patrimoine biotois, classée monument historique. Rien ne vient rompre le charme du village. C'est dans ce cadre authentique, propre à inspirer la création, que les artistes, artisans et artisans d'art pratiquent leurs métiers. Véritable âme de la ville, le village est aussi un lieu de vie grâce aux huit cents habitants présents à l'année. Un lien intergénérationnel fort demeure entre les familles et les anciens. Biot possède une identité qui lui est propre, par son histoire, son artisanat et sa qualité de vie.



IV. LES FUTURS LIEUX DE CRÉATION

1) La convention d'occupation à titre précaire dans les locaux communaux :

Une convention d'occupation à titre précaire sera contractée avec l'artiste, l'artisan ou l'artisan d'art permettant à celui-ci d'occuper les locaux communaux pour une durée de douze mois renouvelable.

2) La mise à disposition de bail :

Au sein des locaux dont le droit au bail a fait l'objet d'une préemption, un contrat de sous-location sera établi entre le candidat retenu et la municipalité pour un maximum de vingt-quatre mois. Au terme de vingt-quatre mois, le bail devra être rétrocédé. L'artiste, l'artisan ou l'artisan d'art en place sera libre de candidater à l'avis de rétrocession afin de poursuivre son activité dans le local.

3) La mise en relation des candidats et des propriétaires :

La Ville de Biot pourra faciliter la mise en relation et l'accompagnement des candidats avec les propriétaires disposant de locaux à louer. Les modalités seront définies en accord avec chaque propriétaire, au cas par cas.

La municipalité intervient en faveur des artistes, artisans et artisans d'art pour leur installation dans le village de Biot par le biais de trois dispositifs. Les locaux seront pris en l'état. Si un besoin de modification des lieux (travaux) est nécessaire pour permettre au candidat la mise en œuvre de son activité, il devra en faire la demande auprès de la municipalité.



V. DÉPÔT DE CANDIDATURE

Chaque candidature devra obligatoirement contenir les pièces suivantes :

- . Un curriculum vitae
- . Une documentation artistique (portfolio, book)
- . Une note faisant ressortir les besoins en m² pour l'activité, l'intérêt du projet, les conditions de réalisation, le projet de financement.
- . L'extrait de KBIS du candidat ou les projets de statuts dans le cas où la structure serait en cours de création
- . La copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)
- . Un avis d'imposition
- . L'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ou, lorsque la structure est établie dans un autre État membre de l'Union Européenne, un titre équivalent leur conférant ou leur reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan

La candidature devra être envoyée au :
8-10 route de Valbonne 06410 Biot,
Mairie de Biot – Candidature
« Les Ateliers de Biot »,

au plus tard le 1^{er} Septembre 2021.

***Tout dossier incomplet
ne sera pas étudié.***

**Vous avez des questions ?
Besoin de précisions ?
Contactez le service attractivité
du territoire par téléphone
au 04 22 10 57 50
ou par mail à l'adresse :
lesateliersdebiot@biot.fr**

VI. CHOIX DU CANDIDAT

La Ville de Biot recherche des artistes et artisans d'art qui désirent s'installer au cœur du village pour exercer leur savoir-faire. L'objectif est d'animer le centre historique de la ville à travers la découverte de nouveaux talents grâce à des démonstrations et de la création sur place.

1) Critères de sélection

Les critères de sélection qui seront appréciés par le comité à partir du dossier de candidature sont :

- . La maîtrise technique, la qualité du savoir-faire et du parcours professionnel
- . La motivation pour intégrer une dynamique locale et faire connaître son savoir-faire aux habitants et visiteurs
- . La pertinence de l'activité et l'originalité du concept proposé
- . La présence dans le local et les horaires d'ouverture tout au long de l'année
- . La viabilité économique du projet

2) Sélection du candidat

Un comité de sélection sera réuni afin d'étudier les candidatures, il sera composé de :

- . Monsieur le Maire
- . L'élue déléguée à la culture et aux commerces
- . L'élue déléguée aux métiers d'art
- . 2 membres consultatifs issus des services de la Ville
- . Un représentant de l'association des commerçants (CAPL)
- . Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- . Un représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Nice Côte d'Azur
- . Un représentant de l'Institut National des Métiers d'Art



BIOT



LES ATELIERS DE BIOT

Les Ateliers de Biot - Mairie de Biot
8-10 route de Valbonne 06410 Biot
04 92 91 55 80 - lesateliersdebiot@biot.fr